

DELIBERATION N° 81/28 : DEPOT DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UN PARTICULIER
SUR PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur POUILLANGE Alain, demandant à acquérir les parcelles section A 991 pour 1 a 01 ca et A 992 pour 3 a 39 ca, lieu-dit "Grand Chemin" appartenant à la Commune, en vue d'y bâtir une maison d'habitation.

Cette acquisition lui permettrait de construire en prolongement de la reconstruction effectuée par ses parents, suite à l'incendie de l'année dernière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur POUILLANGE Alain à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles A 991 et A 992,
- s'engage, si le permis est accordé, à vendre les dites parcelles à Monsieur POUILLANGE Alain, dès le début des travaux.